

côté, les Evêques n'eussent pu se rassembler, si tous n'eussent été dépendant d'un seul chef et d'un centre commun. Ce fut pour cela que ce chef et ce centre commun furent élus par le Christ expressément, dans la personne de l'Apôtre Pierre ; et parce que Pierre, comme personne mortelle devait un jour quitter la vie, ce droit de suprématie, d'autorité suprême et d'empire, s'est transmis et confondu de main en main, dans la personne de ses successeurs, c'est-à-dire dans les Pontifes Romains non par seul motif de splendeur et d'honneur, mais encore de juridiction et de gouvernement, afin de pouvoir contraindre à l'unité les diocèses, les provinces et les nations de l'Eglise catholique, et avec elles les évêques, les métropolitains, les primats, les Patriarches et tous les chrétiens en somme, et les ministres ecclésiastiques dont un grand nombre constitue, comme nous le verrons, la hiérarchie de juridiction.

§ 2. Le premier de tous les clercs dans cette hiérarchie ecclésiastique est donc le Pontife Romain, qui a coutume de s'appeler le Pape, nom dérivé du grec et qui a la signification de père. Ce nom fut d'abord celui de tous les évêques, et quelquefois des clercs inférieurs, mais aujourd'hui il s'attribue au seul Pontife, que le Concile de Chalcédoine appelle aussi l'Evêque Universel. Ce nom ne plut cependant pas à St. Grégoire le Grand satisfait du titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*, qui fut depuis reçu et a toujours été en usage pour les pontifes postérieurs. Il ne semble pas important de remarquer les autres noms et les autres titres des papes tels qu'ils se lisent dans les conciles et les Pères de l'Eglise. Qu'il suffise de dire qu'au Pontife Romain que nous avons proclamé être le centre d'unité de l'Eglise, le successeur de Pierre, le Vicaire du Divin Législateur, et le Père du peuple chrétien, avec suprématie de dignité et de juridiction, appartiennent tous les droits propres à un ministère aussi élevé, d'où il suit que rien ne peut être décidé en rapport à la loi, aux mœurs et à la discipline de l'Eglise, sans son autorité et son opinion. De plus si le pape non comme particulier mais assumant le caractère de maître univer-